



Inscription judiciaire provisoire

Par **c moi clepto**, le **10/08/2009** à **11:24**

Bonjour,

j'ai obtenu un pret sans l'aval de mon mari (qq'un s'est fait passer pour lui!)

et nous vendons notre residence principale

le notaire m'informe qu'une inscription judiciaire provisoire a ete prise .

mon mari n'en sait tjrs rien.

pour qu'il ne supporte pas les 35000€ a rembourser que faire?

le prix de la vente +cette hypothèque ne couvrirons pas tout.....et il n'y aura forcément rien

j'ai telé l'avocat de la banque pour dire que les dates de naissances etaient fausses ,que c'était une escroquerie,on m'a répondu qu'il informait le tgi pour "erreur materielle"

help

merci